



Projet de modification n°7 du PLU Métropole Rouen Normandie

Organisation de l'enquête publique - Mode d'emploi -





- **Organisation de l'enquête publique** (objectif de l'enquête, objet de l'enquête, composition de la commission, rôle de chacun) pages 3/4
- **Communes lieux d'enquête**..... page 5
- **Permanences de la Commission d'enquête** page 6
- **Organisation matérielle et logistique de l'enquête dans les communes**
"lieux d'enquête" page 7
- **Renseignement du public dans les communes "lieux d'enquête"** pages 8/9
- **Gestion des observations sur le registre papier dans les communes**
"lieux d'enquête" pages 10/13
- **Dispositif numérique** page 14
- **Contacts** page 16

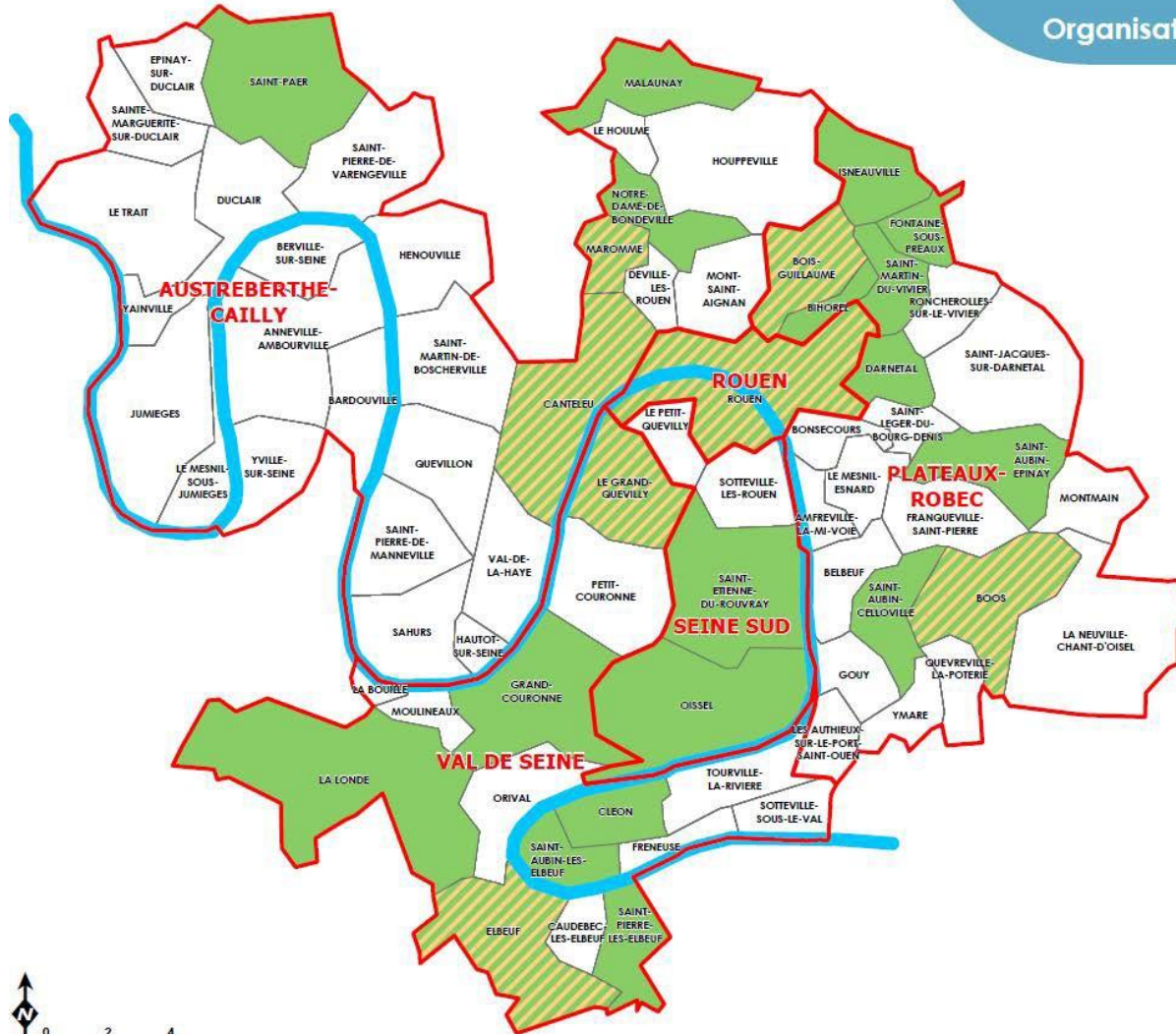
- Rappel de l'objectif d'une enquête publique :
 - Informer le public du projet de modification n°7 du PLU
 - Mettre en œuvre les conditions permettant la bonne participation du public.
- Objet de l'enquête publique : modification n°7 du PLU qui concerne 24 communes : Bihorel, Bois-Guillaume, Boos, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Fontaine-sous-Préaux, Grand-Couronne, Isneauville, La Londe, Le Grand-Quevilly, Malaunay, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel-sur-Seine, Rouen, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Épinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paër, Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Composition de la Commission d'enquête (CE) désignée par le tribunal administratif :
 - 1 président, M. Bernard RINGOT
 - 2 membres titulaires, Mme Ghislaine CAHARD et Mme Françoise HEUACKER
 - 1 membre suppléant, Mme Martine HEDOU







- Rôles de chacun dans le déroulement de l'enquête :
 - **La Métropole** : responsable de l'organisation de l'enquête (arrêté et avis d'enquête, publicité, communication, organisation logistique, constitution et impression des dossiers d'enquête, etc.)
 - **La Commission d'enquête** : chargée de conduire l'enquête (recueil des observations, organisation et tenue des permanences, analyse des observations et formulation d'un avis et de recommandations /réserves, etc.)
 - **Les Communes lieux d'enquête** : chargées d'accueillir le public et les commissaires lors de leurs permanences (voir p.6), renseigner le public sur les modalités de participation (voir p.8 et 9) et recueillir leurs contributions et observations (voir p.10 à 13).
 - **Les Communes hors lieux d'enquête** : chargées de renseigner le public sur les modalités de participation à l'enquête publique (voir p.8 et 9).



Modification n°7 du PLU Organisation de l'enquête publique



-  Lieu d'enquête
-  Communes concernées par la modification (24/71)
-  Limite communale
-  Limite de pôle de proximité



Les permanences de la Commission d'enquête

Sites des permanences	Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences
Canteleu	Mairie - 13 Place Jean Jaurès, 76380 Canteleu	Lundi 13 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
Maromme	Mairie - Place Jean Jaurès, 76150 Maromme	Lundi 6 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Bois Guillaume	Mairie - 31 place Libération, 76230 Bois Guillaume	Jeudi 26 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 Mercredi 15 novembre 2023 de 14h30 à 17h30
Le Grand Quevilly	Mairie - esplanade Tony Larue, 76120 Le Grand Quevilly	Jeudi 9 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 Vendredi 17 novembre 2023 de 13h30 à 16h30
Boos	Mairie - route de Paris, 76520 Boos	Mardi 7 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
Elbeuf	Mairie - place Aristide Briand, 76500 Elbeuf	Vendredi 10 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 Mardi 21 novembre 2023 de 14h30 à 17h30
Rouen	Hôtel de ville – place du Général De Gaulle, 76000 Rouen	Lundi 23 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 Jeudi 23 novembre 2023 de 13h00 à 16h00



L'organisation matérielle et logistique dans les communes « lieux d'enquête »





/!\ IMPORTANT : durant l'enquête publique, la commune n'a pas vocation à répondre à un citoyen sur des questions de fond relative au dossier

→ renvoyer la personne vers les permanences de la commission d'enquête ou le registre numérique.

La commune peut en revanche renseigner le public sur la démarche de l'enquête publique :

→ **Si le citoyen souhaite consulter la totalité du dossier d'enquête :**

- En version numérique : le renvoyer vers le site du registre numérique où le dossier est consultable et téléchargeable : <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7>.
- En version papier : dossier disponible au siège de l'enquête et dans les 7 communes lieux d'enquête.
- L'inviter à se rendre à l'une des permanences de la commission d'enquête dans une commune lieu d'enquête.



→ Si le citoyen souhaite contribuer à l'enquête publique, lui indiquer les différents moyens à sa disposition :

- [Ecrire directement sur le registre numérique \(https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7\)](https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7) ou le registre papier disponible dans les 7 lieux d'enquête ;
- Envoyer un email à l'adresse dédiée à l'enquête : mrn-plu-modif7@mail.registre-numerique.fr
- Se rendre à l'une des permanences de la Commission d'enquête dans une commune lieu d'enquête (voir p. 6).
- Envoyer un courrier adressé au Président de la Commission d'enquête, à l'adresse :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Projet de modification n° 7 du PLU
Métropole Rouen Normandie
Direction de la Planification Urbaine
Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589 - 76006 ROUEN CEDEX

Gestion des observations sur le registre papier dans les communes

« lieux d'enquête »

- L'ensemble des observations du public (registre numérique, registres papiers, courriers, emails) sera consultable sur le registre numérique. Du fait de cette diffusion en ligne, il est demandé aux communes, quand elles le peuvent, de rappeler que le participant qui souhaite rester anonyme ne doit faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.)
- Les contributions écrites reçues par voie postale et lors des permanences devront être également consultables en version papier au siège de la Métropole pendant la durée de l'enquête.

- **Chaque jour, à l'ouverture de la mairie au public** : tirer un trait en dessous des observations de la veille ou des jours précédents et noter la date du jour (voir p.9)
- **Une fois par semaine** (à adapter selon le nombre d'observations déposées) : scanner les observations du registre papier (cf. modalités détaillées ci-après) puis les envoyer à l'adresse : mrn-plu-modif7@mail.registre-numerique.fr
- Si le citoyen souhaite déposer un courrier d'observations ou autre pièce annexe à sa contribution (plan, photo, etc.), cette pièce doit être horodatée et agrafée au registre au titre d'une observation.
- Lorsque les contributions sur le registre papier ont atteint la page 17 : contacter les référentes de votre Pôle de proximité pour recevoir un nouveau registre (voir p.16).



Gestion des observations sur le registre papier dans les communes « lieux d'enquête »

Exemple de gestion des contributions sur le registre papier

Tous les jours : tirer un trait en dessous des observations de la veille et noter la date du jour

Observations du jour 1

Date (XX/XX/XX)
Je suis pour ce projet.....
Je suis contre ce projet.....
Je pense que le projet.....

Observations du jour 2

Date (XX/XX/XX)
Je suis contre ce projet.....
Je suis pour ce projet.....
Je pense que le projet.....

Je suis contre ce projet.....
Je suis pour ce projet.....

Date (XX/XX/XX)
Je suis contre ce projet.....

Date (XX/XX/XX)

Observations du jour 2 (suite)

Observations du jour 3



Gestion des observations sur le registre papier dans les communes « lieux d'enquête »

Exemple de gestion des contributions sur le registre papier

Plusieurs fois par semaine :

- Tirer un trait en dessous de la dernière observation et inscrire en dessous du trait « observations ci-dessus scannées le (date) à (heure) »
- Barrer le restant de la page
- Scanner toutes les observations déposées depuis le scan précédent
- Envoyer à mrn-plu-modif7@mail.registre-numerique.fr

Observations du jour 1	Date (XX/XX/XX)	<i>Je suis contre ce projet.....</i>	Observations du jour 2 (suite)
		<i>Je suis pour ce projet.....</i>	
			<i>Je suis contre ce projet.....</i>
Observations du jour 2	Date (XX/XX/XX)	<i>Je suis contre ce projet.....</i>	Observations du jour 3
		<i>Je suis pour ce projet.....</i>	
			<i>Je pense que le projet.....</i>
		Observations ci-dessus scannées le (date) à x h (heure)	

!/!

- Scanner chaque page en A4 (portrait) et non chaque double page en A3
- Veiller à ce que le numéro de page du registre soit bien visible sur le scan



Gestion des observations sur le registre papier dans les communes « lieux d'enquête »

Exemple de gestion courriers déposés en mairie (lieux d'enquête uniquement)

Dès qu'un courrier ou une pièce annexée à une contribution (plan, photo...) est reçu en mairie :

- L'agrafer dans le registre en notant date / heure / lieu de remise du courrier et nombre de pages
- Le scanner au même titre que les autres observations du registre

The diagram shows a registration form divided into two main sections. The left section is crossed out with a large 'X' and contains three lines of red text: "Je suis pour ce projet.....", "Je suis contre ce projet.....", and "Je pense que le projet.....". The right section is a scroll-like area containing blue text: "Je suis contre ce projet....." followed by several lines of dotted lines for notes, and the word "signature" at the bottom. Below the scroll area, there are three lines of text: "Date (XX/XX/XX) et heure", "Courrier reçu en mairie de XXX", and "Nombre de pages : X". An arrow points from the top of the scroll area to the text "Je suis contre ce projet....." in the blue text area.



- Le public aura accès, depuis son ordinateur ou une tablette numérique mise à disposition au 108, au site internet du registre numérique dédié à cette enquête (connexion internet / wifi nécessaire).
- Depuis ce registre accessible via l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif7>, le citoyen peut ainsi :
 - Consulter et télécharger le dossier d'enquête publique dans sa totalité
 - Déposer une ou plusieurs contributions via un formulaire



Les référentes urbanisme des pôles de proximité sont disponibles pour répondre aux questions relatives à la procédure de modification n°7 du PLU et à l'organisation de l'enquête :

→ **Austreberthe-Cailly :**

Nolwenn GOURMELEN : nolwenn.gourmelen@metropole-rouen-normandie.fr / 02.35.52.48.82

Ambre CODINA : ambre.codina@metropole-rouen-normandie.fr / 02.35.52.48.81

Lucie DUVAL : lucie.duval@metropole-rouen-normandie.fr / 02.35.52.48.87

→ **Plateau Robec :**

Justine BOULAY : justine.boulay@metropole-rouen-normandie.fr / 02.35.52.48.30

Julie STALIN : julie.stalin@metropole-rouen-normandie.fr / 02.32.12.23.37

→ **Rouen :**

Anne-Sophie TOCQUEVILLE : anne-sophie.tocqueville@metropole-rouen-normandie.fr /
02.35.52.83.26

→ **Seine-Sud :**

Elodie MARAIS : elodie.marais@metropole-rouen-normandie.fr / 02.32.12.23.90

Alicia MPANDOU : alicia.mpandou@metropole-rouen-normandie.fr / 02.35.52.48.67

→ **Val-de-Seine :**

Laetitia CREVEL : laetitia.crevel@metropole-rouen-normandie.fr / 02.32.96.30.57

Clémence ROUGEOLLE : clemence.rougeolle@metropole-rouen-normandie.fr / 02.32.87.36.42